



Un faux témoignage écrit envoyé à la Cour d'Appel

Par **katoon**, le **27/03/2017** à **18:40**

Bonjour,

Mon mari a été condamné par le juge de proximité, sur la base de faux témoignages. Notre avocat l'a représenté, il lui a fait signer un document pour cela, mon mari n'a pas pu se présenter à cause de ma maladie mais il a présenté une lettre d'excuses à notre avocat qui ne l'a pas lue dans sa messagerie. Cout 733 euros.

Nous avons fait appel de la décision.

Mon mari s'est défendu ainsi que notre avocat, mais il existe un témoignage écrit (faux) comme les autres dans les dépositions, lequel témoignage a influencé la décision de la Cour. Cout 469 euros d'amende pour un délit non commis.

ce témoignage est-il normal, valable ?

Nous voyons un autre avocat pour faire un dépôt de plainte pour faux témoignages et usages de faux.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

Cela nous bousille la vie et la santé. Cout total 2570 euros

Merci

Par **Eozen**, le **28/03/2017** à **09:18**

Bonjour,

généralement seuls les faux témoignages sont considérés comme des preuves irréfutables par le parquet contrairement à des faits matériels et des photos/vidéos qui sont accusées d'être fausses!!!

Par **katoon**, le **28/03/2017** à **13:00**

euhhh Eozen, sur quels textes vous vous basez ? votre réponse, ne me satisfait pas du tout, mais vraiment pas du tout !

Ou bien vous avez fait une expérience malheureuse

Dites nous

Par **Eozen**, le **28/03/2017** à **14:06**

sur mes expériences malheureuses alors!